L'Ajournement

pour diriger une entreprise de services où il est essentiel que les travailleurs s'entendent avec la direction. La raison d'être du ministère des Postes est de fournir un service à ceux qui en font les frais, c'est-à-dire, les contribuables. Le gouvernement n'a pas congédié ces deux personnes même s'il a eu une magnifique occasion de le faire. On aurait pu les accuser d'être des libéraux; on aurait pu les mettre à pied et apporter du sang nouveau. On l'a fait dans d'autres ministères. C'était peut-être des conservateurs cachés ou clandestins! Ces deux personnages sont toujours là, ils administrent toujours aussi mal, ils aggravent toujours les problèmes du ministère des Postes. Le gouvernement agit comme si rien n'était changé, et je suppose qu'en fait rien n'a changé du point de vue politique.

De ce côté-ci de la Chambre nous approuvons et accueillons avec joie le principe présenté par le bill C-11. Dernièrement, j'ai lu quelque chose d'intéressant dans le compte rendu d'un interview entre le représentant des travailleurs à la Société de Havilland et le président du Conseil du Trésor (M. Stevens). Comme les sociétés de la Couronne sont assujetties à la loi sur l'administration financière l'administration de la Société de Havilland relève donc de cette loi. Or, le président du Conseil du Trésor aurait dit que toute modification relativement à la privatisation de la Société de Havilland ne serait pas débattue à la Chambre des communes. C'est ce qu'il a dit. C'est là un avilissement du gouvernement—une insulte au Parlement qui vient en contradiction flagrante avec ce principe élevé sur l'autel de la démocratie par le ministère des Postes avec le ministre de l'Environnement.

Monsieur l'Orateur, puis-je dire qu'il est 10 heures?

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Lefebvre: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Si j'ai bien compris, la Chambre poursuivra demain l'étude du bill C-10. Le député de Burlington (M. Kempling) pourrait-il dire à la Chambre si c'est exact, et si nous terminons l'étude du bill C-10, quel sera l'ordre des travaux?

M. Kempling: Monsieur l'Orateur, on a l'intention de poursuivre demain l'étude du bill C-10. Quand nous aurons terminé nous procéderons à l'étude d'autres bills concernant le ministre des Finances (M. Crosbie) et dont plusieurs sont inscrits à l'ordre des travaux de la Chambre. Nous prévoyons que l'étude du bill C-10 prendra presque toute la journée.

• (2200)

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

LA SOCIÉTÉ D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT—LA GARANTIE DES HYPOTHÈQUES DES MAISONS

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur l'Orateur, le 18 octobre j'ai demandé au ministre responsable de la Société canadienne d'hypothèques et de logement s'il voulait nous assurer qu'il informerait le personnel de la Société que,

vu le nombre énorme des saisies des maisons dites «de ville» en copropriété, la Société cesserait de donner des engagements d'assurance aux prêteurs afin que ce genre d'immeuble ne se construise plus, du moins tant que l'énorme stock de saisies ne sera pas revendu.

En réponse à cette question, le ministre nous a donné à la Chambre et à moi-même cette réponse tout à fait décevante:

Monsieur l'Orateur, la garantie des assurances hypothécaires oblige la Société à examiner très attentivement chacune des demandes qui lui sont présentées. Toutefois, nous serons extrêmement prudents à cet égard jusqu'à ce que nous ayons étudié les conditions du marché.

En mars 1968, M. James Crozier a déposé au nom de la région de Peel, auprès du conseil régional et auprès de la Société centrale d'hypothèques et de logement, une analyse complète du fiasco social constaté dans ce comté et dans la région de Peel, et même dans la région torontoise, à cause des usages immobiliers aberrants de la Société centrale d'hypothèques et de logement. Ce document, déposé auprès de la Société, expose les problèmes, les saisies, l'incapacité où se trouvent les gens de réaliser et de respecter le financement du programme d'assistance à l'achat des maisons, et la non-revendabilité des maisons «de ville» en copropriété. L'étude portait sur une période d'un an et demi.

A cette époque, et je souligne que cela se passait il y a plus d'un an et demi, nous avions déjà des quantités et des quantités de saisies opérées par la Société centrale d'hypothèques et de logement. Le monde immobilier, les agents d'immeubles, refusaient de s'occuper de la revente des maisons «de ville» en copropriété. Les gens allaient rendre les clés à la Société d'hypothèques en disant qu'ils ne pouvaient faire face aux échéances, et la Société leur donnait quittance de dette. Pourtant, la Société a continué à promettre d'assurer et de faire mettre en chantier un nombre de plus en plus important de maisons en rangée en copropriété si bien que le ministre m'apprend que le 2 juillet dernier elle avait en sa possession ou en reprise de possession, donc des maisons vides, 791 unités rien qu'à Mississauga. Il suffit de marcher dans les rues et de parler aux gens pour voir ce qui se passe dans ma ville-un nombre de plus en plus important de ces maisons en rangée en copropriété sont maintenant entre les mains de la Société.

Je pourrais citer au ministre un certain nombre de ces nouveaux quartiers et il m'a déjà entendu les nommer. Il y en a un qui s'appelle Talka Village sur le chemin Lakeshore à Mississauga. CTV fait de la publicité pour ce lotissement, pour un certain Joel Aldred. C'est un charmant endroit prétend-on. En réalité ce sont des taudis dont pas un seul n'a été vendu—il n'y a pas eu une seule vente véritable. Il y a un autre condominium baptisé Balsam Woods, lui aussi sur le chemin Lakeshore, dans ma circonscription. Depuis quatre ans il a été refinancé à plusieurs reprises et a échappé de justesse à la saisie. La plupart des unités sont toujours inoccupées même si elles sont construires depuis quatre ans. Et pourtant, cette Société et ses bureaux parfaitement ineptes continuent à utiliser les dispositions de la loi nationale de l'habitation pour construire de plus en plus de maisons en rangée en co-propriété de façon à détruire et ruiner complètement le marché pour ce genre de logements, et ceux qui ont eu le malheur d'y investir leur argent constatent qu'ils ont tout perdu.